



La 4^e secondaire est la première année de ton parcours scolaire qui te mènera vers ton diplôme !

1. Pour l'obtenir, il te faudra accumuler au moins **54 unités** de la 4^e et de la 5^e-secondaire, dont **20 unités** de la 5^e secondaire.

En 4^e secondaire, les cours suivants sont obligatoires pour ton DES :

- **mathématiques (peu importe la séquence) ;**
- **science et technologie ou applications technologiques et scientifiques ;**
- **histoire et éducation à la citoyenneté ;**
- **arts ;**

et les cours suivants en 5^e secondaire :

- **français ;**
- **anglais ;**
- **éducation physique ou éthique et culture religieuse.**



DES

2. **Note importante : SEUL le relevé des apprentissages du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) confirme la réussite de chacune de tes matières et t'alloue tes unités.** Tu devras le consulter lorsque tu le recevras en **juillet** pour vérifier si tu dois te présenter à un examen de reprise au mois d'août.
3. Le temps est venu de rassembler les documents dont tu pourrais avoir besoin pour ta demande d'admission : bulletins, relevé des apprentissages du MEES, numéro d'assurance sociale, certificat de naissance.

